

COMITÉ DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES  
DES ÉTATS MEMBRES DE LA  
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

Confidentiel

Projet

258ème SEANCE  
BALE, MARDI 10 SEPTEMBRE 1991(1)

---

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la 257ème séance.(2)
- II. Surveillance des développements et politiques économiques et monétaires dans la Communauté.(3)
- III. Adoption par le Comité du rapport aux Ministres des Finances de la CEE relatif à l'évolution sur les marchés des changes des dix-neuf pays participant à la concertation au cours des mois de juillet et d'août et des premiers jours de septembre 1991.(4)
- IV. Union économique et monétaire.(5)
- V. Analyse des développements récents dans le domaine de la surveillance bancaire.(6)
- VI. Système de compensation de l'ecu.(7)
- VII. Présidence du Comité.(8)
- VIII. Autres questions relevant de la compétence du Comité:
  - désignation de cadres du Secrétariat;(9)
  - dépenses encourues par le Comité au deuxième trimestre de 1991;(10)
  - CEBAMAIL.(11)
- IX. Date et lieu de la prochaine séance.

- (1) La séance devrait être terminée à l'heure du déjeuner. Elle s'ouvrira juste après la séance restreinte des Gouverneurs prévue pour 9 h 30 en Salle E.
- (2) Le projet de procès-verbal a été diffusé le 30 juillet 1991.
- (3) La surveillance sera préparée par le Sous-Comité de politique des changes (groupe de surveillance) et le Comité des Suppléants à partir des documents (graphiques surveillance, graphiques taux de change effectifs, tableaux de la concertation et série mensuelle de statistiques) qui seront élaborés par le Secrétariat et seront disponibles à l'arrivée des Gouverneurs à Bâle. En outre, une version actualisée de la note "Evolution récente des finances publiques et implications pour les politiques monétaires" ainsi qu'une note de réflexion du Secrétariat sur les implications d'un dosage déséquilibré des politiques seront prochainement diffusés.
- (4) Le projet de rapport préparé par le Secrétariat et mis au point par le groupe de concertation sera remis à Bâle aux Gouverneurs.
- (5) Suivi des réunions de la CIG des 3 et 9 septembre 1991; un résumé de la réunion du 3 septembre 1991 sera distribué avant la séance du Comité.
- (6) Sous ce point, le Comité procédera à un bref échange de vues sur les implications de l'évolution récente dans le domaine de la surveillance bancaire.
- (7) Voir lettre en date du 25 juillet 1991 adressée par M. Padoa-Schioppa, Président du groupe de travail sur les systèmes de paiements, au Président du Comité des Gouverneurs. M. Padoa-Schioppa sera présent lors de l'examen de ce point.
- (8) Voir article 4(1) du Règlement intérieur du Comité.
- (9) Voir lettre du Gouverneur Hoffmeyer en date du 19 août 1991 et article 9(1) du Règlement intérieur du Comité.
- (10) Un exposé oral sera présenté en séance au nom du Comité sur les questions financières.
- (11) Un rapport du groupe spécial d'Experts présidé par M. Bourguignon sur la mise en application de CEBAMAIL sera soumis à l'attention du Comité des Suppléants. Le Président des Suppléants informera le Comité des résultats de la discussion des Suppléants.